



Communiqué

Pour diffusion immédiate

le 18 novembre 2020

La province a besoin de meilleurs processus pour assurer une surveillance efficace à long terme de l'environnement, des ressources naturelles et de l'agriculture : Vérificatrice générale

(TORONTO) La surveillance environnementale en Ontario doit être améliorée dans des domaines clés comme la biodiversité, les espèces en péril, les zones protégées, la santé des pollinisateurs sauvages et la santé des sols, selon la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son Rapport annuel 2020 des audits de l'optimisation des ressources et de l'application de la Charte des droits environnementaux.

L'audit a porté sur les trois ministères ontariens qui participent le plus à la surveillance environnementale : le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le ministère de l'Environnement), le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (le ministère des Richesses naturelles) et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (le ministère de l'Agriculture).

L'audit a révélé que ces ministères n'ont pas mis en place de mesures de protection pour s'assurer que des données environnementales utiles sont recueillies, analysées et stockées de façon efficace et utile.

« La province consacre beaucoup de temps, d'énergie et d'argent des contribuables à la collecte d'énormes quantités de données environnementales », explique M^{me} Lysyk. Ces données sont essentielles pour savoir si l'état de l'environnement s'améliore ou s'aggrave et si les objectifs environnementaux sont atteints. Or, le fait de ne pas assurer un suivi adéquat nuit à la capacité des ministères et du public d'évaluer les progrès. »

L'audit indique également ce qui suit :

- Les programmes de surveillance de l'air et de l'eau du ministère de l'Environnement sont exhaustifs et qu'ils répondent aux exigences législatives et réglementaires, aux ententes intergouvernementales et à d'autres engagements.
- Les autres programmes n'ont pas tous des protocoles de surveillance normalisés pour s'assurer que les données environnementales sont recueillies de façon uniforme et comparable au fil du temps et dans l'espace.
- Ils n'ont pas de cadre de mesure du rendement, ou ils évaluent pas systématiquement les programmes de surveillance de l'environnement pour s'assurer qu'ils sont efficaces.
- Ils n'ont pas de plans de gestion des données pour s'assurer que les données environnementales sont stockées efficacement – et qu'elles ne sont pas corrompues, perdues, volées ou utilisées de façon inappropriée.

De plus, l'audit a révélé que le ministère de l'Environnement ne dispose pas d'une base de données pour suivre l'affectation, la mise en oeuvre et les progrès des mesures définies par le gouvernement pour protéger et rétablir les espèces en péril de l'Ontario. Par conséquent, sur un échantillon de 16 espèces en voie de disparition, 75 % d'entre elles ne font pas l'objet d'un protocole de surveillance alors que l'élaboration de ces documents constitue une priorité élevée.

« Nous avons également constaté qu'en l'absence de directives précises du ministère de l'Environnement, la surveillance dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation de l'Ontario est variable et incohérente », a déclaré M^{me} Lysyk.

L'audit a également révélé que, malgré un engagement pris en 2012, le ministère des Richesses naturelles n'a pas élaboré de programme intégré et à grande échelle de surveillance de la biodiversité.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(647) 267-9263

Consultez le site www.auditor.on.ca pour lire le rapport.

 @OntarioAuditor

Contexte et autres constatations :

- Cet audit découle de notre rapport Aperçu des enjeux environnementaux en Ontario de 2019, qui a révélé que la province ne publie pas de rapports exhaustifs sur l'état de l'environnement ou les progrès réalisés dans l'atteinte des cibles et des objectifs environnementaux.
- Il est nécessaire d'établir des cibles efficaces et limitées dans le temps pour orienter et évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs environnementaux.
- La surveillance environnementale est essentielle pour savoir si l'état de l'environnement s'améliore ou s'aggrave et si les objectifs environnementaux sont atteints. La surveillance fournit également de l'information pour la conception et l'amélioration des programmes de gestion environnementale, l'affectation des ressources et la confirmation de la conformité.
- Les ministères de l'Environnement, des Richesses naturelles et de l'Agriculture ne disposent pas de systèmes et de processus fonctionnels pour assurer une surveillance efficace et à long terme de l'environnement, des richesses naturelles et de l'agriculture de l'Ontario ou des progrès vers l'atteinte des objectifs législatifs et stratégiques.
- La surveillance est souhaitable dans plusieurs domaines (biodiversité, pollinisateurs sauvages, santé des sols, espèces en péril, etc.), et plusieurs programmes de surveillance ne disposent pas de processus normalisés et documentés pour la collecte, l'analyse et la gestion des données.
- Bien que les ministères soient tenus de soumettre des indicateurs de rendement clés (IRC) annuels au Secrétariat du Conseil du Trésor, de nombreux IRC ne sont pas communiqués au public. En outre, peu d'IRC du ministère des Richesses naturelles et du ministère de l'Agriculture ont trait à l'état des ressources naturelles ou à la viabilité environnementale de l'agriculture.
- Le ministère de l'Environnement, le ministère des Richesses naturelles et le ministère de l'Agriculture n'ont pas établi de cibles dans certains domaines environnementaux importants, comme les espèces envahissantes et en péril, la santé du sol et la conservation de l'eau. Le ministère de l'Agriculture a annulé ses cibles et son plan pour améliorer la santé des pollinisateurs. L'absence de cibles nuit à la capacité des ministères et du public d'évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs environnementaux.
- Même si le ministère de l'Agriculture reconnaît qu'il faut mieux suivre les changements dans la santé des sols agricoles de l'Ontario, peu de progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre des mesures fondamentales de la Stratégie de 2018 pour la santé des sols de l'Ontario.
- Malgré l'importance des pollinisateurs pour la production agricole et les collectivités de plantes sauvages, l'Ontario ne dispose pas d'un programme complet de surveillance des pollinisateurs à long terme.